

reconnaîtra que, des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, je suis le seul à avoir été de son avis.

M. MacInnis: Nous avons obtenu si peu de collaboration de l'autre côté de la Chambre, que j'ai oublié l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank), mais je suis heureux de connaître son attitude. Je la connaissais déjà, mais je n'y pensais plus. Si on nous assure que les besoins du Canada seront satisfaits avant que la moindre quantité de gaz soit exportée à l'étranger, nous retirerons immédiatement notre opposition au projet de loi. A cette fin, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député d'Yale (M. Jones), je désire proposer l'amendement suivant:

Que le bill n° 119 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, il y aurait lieu de différer l'étude de ce projet de loi jusqu'à ce que la Chambre ait l'assurance que le tracé de tout pipe-line aménagé par la compagnie proposée sera établi de façon à servir les besoins du Canada avant que ledit pipe-line quitte le sol canadien.

M. Church: Je tiens à parler au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis).

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. James Sinclair (Coast-Capilano): Je n'ai pas participé à ce débat, bien que je représente une circonscription de la Colombie-Britannique, mais je désire maintenant y prendre part afin de relever le défi qu'a lancé il y a quelques instants l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis).

M. Green: Ce n'est pas vous qui avez la parole.

M. Drew: Je croyais que l'honorable député de Coast-Capilano voulait invoquer le Règlement. Je dois préciser que l'honorable député de Broadview (M. Church) avait la parole et qu'on devrait le laisser poursuivre ses remarques.

M. l'Orateur: J'ai constaté que l'honorable député de Coast-Capilano désirait prendre la parole avant que l'honorable député de Broadview eût commencé ses remarques. J'ai de fait donné la parole à l'honorable député de Coast-Capilano.

M. Sinclair: Je le répète, contrairement aux députés cécédistes, nous ne jugeons pas nécessaire de commenter pendant quarante minutes chacune des questions dont la Chambre est saisie. Nos votes indiquent ce que nous pensons de ces questions et nous sommes prêts à justifier notre attitude auprès de nos électeurs. Au sujet des bills concernant les pipe-lines, j'estime, comme tous les autres députés de la Colombie-Britannique, quelles que soient leurs attaches politiques, que s'il y

a possibilité ces pipe-lines devraient être aménagés en Colombie-Britannique, et cela pour des motifs qu'ont clairement exposés des députés de la droite, ainsi que divers membres de l'opposition officielle et de la C.C.F. Nous estimons que si on aménageait ces pipe-lines en territoire canadien, les petites localités de l'intérieur de la Colombie-Britannique pourraient obtenir à bon marché d'abondants approvisionnements de ce combustible industriel, ce qui profiterait grandement à la province et, assurément aussi, à la ville de Vancouver. Il serait très important que la Colombie-Britannique pût bénéficier de l'apport de main-d'œuvre et des occasions d'emplois que représenteront les travaux d'aménagement et d'entretien de ces pipe-lines.

On nous informe cependant,—ce renseignement nous vient de la lecture des délibérations de l'autre Chambre et d'un comité du Sénat,—que le coût d'aménagement d'un pipe-line passant par la Colombie-Britannique serait trop élevé pour que l'exploitant puisse faire ses frais en comptant sur la clientèle des localités desservies. Ni les arguments de ceux qui s'opposent à l'aménagement de ces pipe-lines ni les raisons invoquées par ceux qui sont en faveur de ces entreprises ne peuvent convaincre les gens sensés. Seul le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes,—où des spécialistes et des ingénieurs approuvant ou désapprouvant ce projet pourraient être assignés comme témoins et renseigner les membres du Parlement sur les faits mieux que ne peuvent le faire ceux qui ne connaissent pas à fond le sujet,—serait en mesure de rendre une décision. Pour ce motif et à titre de député de la Colombie-Britannique aimant sa province autant que quiconque, j'appuierai la motion tendant à la deuxième lecture, si ce n'est que pour permettre une étude convenable en comité. A moins qu'on ne fournisse au comité de très solides motifs pour lesquels cette entreprise, si elle passait par la Colombie-Britannique, serait contraire aux principes d'une saine économie, je voterai contre ces bills quand ils reviendront à la Chambre.

Je m'insurge contre les menaces et les affronts lancés par la C.C.F. qui prétend que nous ne nous intéressons pas à chaque question simplement parce que nous ne jugeons pas à propos de prendre la parole sur chacune de celles qu'on soulève. Les travaux de la Chambre doivent s'accomplir de quelque manière et je soutiens que le vote des députés est en lui-même un signe suffisant de leur attitude aux yeux de la population. Mais, il est un autre point que je tiens à signaler. Le printemps dernier, au comité permanent des